

Discours de Jean-Claude Juncker sur l'UEM (Bruxelles, 23 février 1995)

Légende: Le 23 février 1995, Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois, prononce devant les membres de la Banque nationale de Belgique (BNB) un discours dans lequel il porte un regard critique sur l'évolution vers une union économique et monétaire européenne.

Source: Bulletin d'information et de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse-Ministère d'Etat. 01.03.1995, n° 1. Luxembourg. "Discours de Jean-Claude Juncker (Bruxelles, 23 février 1995)", p. 80-82.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jean_claude_juncker_sur_l_uem_bruelles_23_fevrier_1995-fr-6b8475b7-1e92-4d1c-968a-567642ba7b47.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Discours de Jean-Claude Juncker (Bruxelles, 23 février 1995)

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames, Messieurs,

Soucieuse de faciliter la mise en route de l'union économique et monétaire, la précédente Commission de l'Union Européenne a chargé un comité présidé par un éminent banquier néerlandais d'un rapport sur le passage à la troisième étape de l'union économique et monétaire.

Le rapport intérimaire du groupe fut publié avec un tel élan médiatique que certains observateurs et acteurs n'ont pu résister la tentation de lui consacrer des réactions non pas provisoires mais définitives.

Le groupe était composé de représentants du secteur privé de tous les Etats membres de l'Union Européenne, à l'exception de la Grèce et du Luxembourg. Est-ce à dire que le Luxembourg se distinguerait par l'inexistence d'un secteur privé performant en matière financière et bancaire?

A voir les virulentes attaques lancées avec une belle régularité par certaines capitales et certains milieux de la Commission contre notre place financière, la non-représentation du secteur privé luxembourgeois dans le groupe Maas est pour le moins surprenante. Je veux espérer que la nouvelle Commission, présidée par un fin connaisseur de notre centre financier, saura éviter de tels oublis regrettables.

Je fais allusion à cet épisode par ailleurs épiphénoménal pour mieux pouvoir souligner la remarquable politesse de la Banque Nationale de Belgique dont nous sommes les invités ce soir. Si la Commission semble ignorer l'existence du secteur bancaire luxembourgeois, la Banque Nationale de Belgique elle en est bien consciente. Elle est loin d'être la seule autorité belge prête à apprécier son existence et sa performance.

Le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique nous présentera tout à l'heure le rapport annuel de son institution. Je suppose que cette présentation lui tient à coeur, puisque le Luxembourg, tout comme la Belgique, a délégué à la Banque Nationale de Belgique l'exercice de sa politique monétaire.

Aussi me permettrai-je de consacrer quelques phrases à la politique monétaire de la Banque et au-delà aux relations monétaires entre nos deux pays.

Je voudrais d'abord reconfirmer ma confiance dans l'action menée par les autorités monétaires belges. La politique de stabilité dont la Banque est le garant et très souvent l'inspirateur nous convient parfaitement, tellement elle est conforme à nos traditions, à nos attentes et à nos ambitions. Nous observons avec satisfaction que le Gouverneur n'hésite pas à élever sa voix, avec la franchise qui caractérise ses propos, à chaque fois que des dérapages dangereux par rapport à l'orthodoxie budgétaire ou financière risquent de se produire.

Je voudrais souligner ensuite avec une extrême clarté - que l'association monétaire belgo-luxembourgeoise se porte bien et qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement luxembourgeois d'y mettre un terme. Les deux monnaies - le franc belge et le franc luxembourgeois - sont viscéralement liés. Le franc luxembourgeois ne fera pas sécession. Il ne se détachera pas du franc belge. L'association monétaire est solide. Elle repose sur une volonté commune pour une monnaie forte. La politique monétaire de notre pays est décidée dans le quartier gouvernemental et nulle part ailleurs. Nous sommes attachés à ce que nous connaissons et nous ne sommes pas tentés par ce que d'autres - qui nous connaissent mal - voudraient nous faire connaître. La préparation de la troisième phase par le Luxembourg, comme la réforme du statut de l'Institut Monétaire luxembourgeois, se fait en accord avec les autorités belges. Le reste n'est que supputations, ragots et spéculations.

Je lis et j'entends parfois que la Belgique et le Luxembourg n'adhéreraient pas au même moment à l'Union Economique et Monétaire.

Le Luxembourg fera partie, le moment venu du groupe de pays qui sont les premiers à passer à la troisième étape de l'UEM et à adopter la monnaie unique. Je suis convaincu que la Belgique sera elle aussi à même de remplir les critères de qualification pour la troisième étape lorsque la date décisive sera devant nous. Notre voisin poursuit une politique courageuse de redressement et d'assainissement budgétaire, le rapport de la Banque Nationale balise la dernière ligne droite, il y a en Belgique consensus sur la politique monétaire à suivre. Nous espérons que tous ceux qui animent la vie politique et économique belge sauront mettre à profit la campagne électorale qui se pointe à l'horizon pour démentir tous ceux qui à l'étranger croient pouvoir décrire ce consensus comme étant entaché de fragilité.

Mesdames, Messieurs,

Le succès de la construction monétaire européenne dépend avant tout de sa crédibilité.

Je veux dire par là que nous devons éviter à tout prix les erreurs de parcours et de pilotage.

Or, ces erreurs de pilotage nous guettent.

Je vois plusieurs foyers à haut risque qui menacent la crédibilité de notre démarche monétaire.

Le Traité de Maastricht nous a donné rendez-vous pour un autre round intergouvernemental en 1996. Il y a un domaine du Traité qui ab initio doit être soustrait à toute velléité de renégociations : c'est l'union économique et monétaire. Le débat qui vise à nous faire revenir sur les critères de convergence inscrits dans le Traité est un débat malsain. Il est malsain parce qu'il porte atteinte à la crédibilité. Les critères de convergence existent. Il ne faut pas les modifier. Il faut les appliquer. On ne peut pas changer de critère à quelques années d'intervalle. Nous ne pouvons pas les changer. Nous ne devons pas les diluer. Mais nous devons les appliquer correctement.

La norme des 3 % fixée pour le déficit budgétaire est une limite absolue, surtout en situation de bonne conjoncture. Le rapport de la Banque le souligne à juste titre. La liste des 3 % n'est pas ultra-exigeante. Il est utile de rappeler que lors de sa fixation en 1991, le besoin de financement de l'ensemble des Etats membres fut de 4,6 %. Les pays soucieux de se qualifier pour la troisième étape doivent utiliser à fond les dividendes de la reprise économique, qui s'annonce forte et durable, pour réduire les déficits budgétaires.

Quant au deuxième critère - le rapport de la dette publique par rapport au PIB -, il doit être interprété dans le sens voulu par les auteurs du traité. C'est un critère-attracteur, c'est-à-dire que les Etats qui déploieront une dette publique supérieure à 60 % doivent finir par se situer dans la zone d'attraction des 60 %. Ils doivent se diriger de façon soutenue vers la plage des 60 %. Ils doivent donc écarter de façon crédible tout risque d'effet de boule de neige.

Je lis de temps à autre, surtout dans les commentaires rédigés dans la langue de Goethe, qu'une telle lecture du critère de la dette publique ne serait pas conforme au traité. Pour avoir participé à toutes les phases de négociation du traité, je dis que le contraire est vrai. D'ailleurs le fait que l'Irlande ait reçu le label de convergence reflète cette façon de voir les choses.

Il y a un deuxième débat qui risque de mettre en cause la crédibilité de la perspective de l'union monétaire. Je veux parler du débat relatif à la date du début de la troisième étape : 1997 ou 1999, that's the question.

Je mets en garde contre le danger qui consiste à donner trop d'importance à la première date, c'est-à-dire au 1er janvier 1997. Certains, et non des moindres, font comme s'il suffisait comment dirais-je ? - d'un peu de bonne volonté pour que la troisième phase puisse effectivement débuter en 1997, pratiquement sans autre forme de procédure. Je n'exclue pas cette possibilité, mais j'estime qu'il sera très difficile de conduire d'ici fin 1996 huit Etats membres à la rencontre de tous les critères de convergence.

Que ceux qui continuent à donner l'impression que le passage, en 1997, à la troisième étape est une simple formalité, sachent qu'ils sont en train de préparer un attentat contre la crédibilité de l'UEM. Dans

l'hypothèse, à nos yeux réaliste, que la troisième étape ne pourra pas débiter en 1997, nous donnerions l'impression d'un échec grave. Visons donc 1997 pour mieux atteindre 1999.

Je vois un autre débat prendre corps qui n'est pas sans risques.

La Commission a annoncé son intention de publier un Livre Vert sur les questions techniques liées au passage à la troisième étape. Je ne nie pas l'existence de ces problèmes techniques qui sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le pense généralement. Mais il faut veiller à bien situer ce débat technique dans le temps. Les problèmes techniques doivent trouver une réponse. Mais évitons de grâce de donner l'impression que le passage à la troisième phase est un simple problème technique. Il est économique, financier, budgétaire et politique avant d'être technique. Les efforts de convergence doivent primer tous les soucis d'ordre technique, pour justifiés qu'ils soient.

Je fais observer au passage que l'opinion publique allemande ne me semble pas d'ores et déjà prête pour abandonner le DM au profit de l'Ecu. Si les Allemands, attachés pour les raisons que nous savons au DM, sont gagnés par l'impression qu'on veut leur « imposer » l'Union monétaire en 97 et que nous n'avons plus qu'à résoudre quelques problèmes techniques, leur réaction collective sera des plus hostiles. Or l'Union monétaire ne se fera pas sans l'adhésion du peuple allemand. Le traité ne le dit pas expressément. Mais le bon sens, malheureusement inégalement réparti à travers l'Europe, le suggère.

J'ai dit que je ne nie pas la réalité des problèmes techniques. Certains d'entre eux suscitent des questions et inquiétudes auxquelles il faudra répondre rapidement et clairement.

Je me réjouis, dès lors, que l'actuelle Présidence française de la Communauté accorde une grande priorité à ces questions, de sorte qu'il est permis de s'attendre à ce que le Conseil se prononce dans les tout prochains mois sur les thèmes les plus urgents. De même, aussi bien la Commission que l'Institut monétaire européen, qui sont largement impliqués dans les travaux préparatoires, n'omettront certainement pas de fournir les éléments de base servant aux prises de décision et aux orientations fondamentales à exprimer par les Ministres des Finances et, le cas échéant, les Chefs d'Etat ou de gouvernement.

Nous devons nous mettre d'accord au plus vite sur une appellation appropriée de la monnaie unique et de la subdivision de l'unité. En tant que Luxembourgeois, nous avons, grâce à notre histoire mouvementée, à la proximité et à la perméabilité de nos frontières, une flexibilité innée face aux changements monétaires. Le nouvel écu monnaie unique n'est pas pour nous effrayer; nous avons bien compris qu'il ne gardera de l'écu panier actuel que le nom et, pendant un instant de raison, la valeur de conversion initiale, pour commencer sans tarder sa vie propre de monnaie forte à part entière.

Les différentes coupures de billets et dénominations de pièces ainsi que la frontière entre le papier et le métal doivent être arrêtées. Les experts de nos banques centrales et de nos Hôtels des monnaies qui se sont penchés sur les aspects techniques de ces questions devraient rapidement faire rapport pour identifier les questions qui méritent un arbitrage politique.

Il est affirmé qu'il faudrait aussi bientôt faire le choix entre l'émission de billets complètement identiques dans tous les Etats membres ou l'émission de billets présentant un côté identique et un côté à caractéristiques nationales selon chacun des Etats. Les seuls arguments techniques plaident certes à première vue en faveur de billets complètement identiques devant circuler et être acceptés dans toute zone de l'UEM. Par contre, le public est susceptible de préférer des billets et des monnaies qui garderaient un certain symbolisme national. A mon niveau d'information actuel je tends à penser que le remplacement des signes monétaires actuels pourrait se faire beaucoup plus vite et plus simplement si l'émission et la présentation des futurs signes libellés dans la monnaie unique pouvaient effectivement respecter au mieux les pratiques nationales existantes, comme l'exige le Traité.

Encore une fois, je souligne l'importance que certaines options fondamentales soient prises et connues à brève échéance si l'engagement d'introduire la monnaie unique rapidement - comme le dit le Traité - après l'entrée en vigueur de la troisième phase, doit être tenu.

Dans cet ordre d'idées aussi, il s'agit de déterminer le scénario selon lequel sera organisée la transition des monnaies nationales vers la monnaie unique. En effet, une transition ordonnée, dont la mécanique doit être connue ex ante, s'impose non seulement parce que tous les agents économiques, y compris les citoyens individuels, seront concernés, mais parce qu'il y va aussi de la réussite de l'opération toute entière, dont l'aboutissement est censé être la conduite d'une politique monétaire unique visant la stabilité des prix.

Tout scénario de transition ordonnée devra ainsi tenir compte de deux prémisses essentielles : d'une part, la minimisation des coûts de transition, tels que la tenue prolongée d'une double comptabilité, pouvant incomber aux agents économiques et, d'autre part, la maximisation de la crédibilité des actions de la banque centrale européenne et du Système européen de banques centrales.

Beaucoup d'idées ont déjà été avancées au sujet d'une possible transition des monnaies nationales vers la monnaie commune... mais, ont-elles toujours suggéré des transitions ordonnées ? Je me permets de douter. Les scénarios communément rencontrés se situent dans un éventail allant du « serpent big bang » où, dès le début de la troisième phase, l'ensemble des transactions monétaires et financières sont instantanément redéfinies dans la nouvelle monnaie, jusqu'à une approche où la transition est entièrement laissée aux actions volontaires des agents, aux forces du marché.

Comme souvent, le bon choix est certes à faire quelque part entre ces deux extrêmes, somme toute dépourvu de réalisme.

Mesdames, Messieurs, bien d'autres travaux préparatoires sont requis, mais le degré d'urgence avec laquelle ceux-ci doivent être décidés ou orientés par des choix politiques avancés peut varier. Parmi ces autres travaux préparatoires qui concernent de multiples domaines comme les systèmes de paiement, les arrangements de change, les statistiques etc., je tiens pourtant à mentionner un aspect qui me paraît revêtir une importance non négligeable, notamment parce qu'il est susceptible d'exiger des efforts considérables sur le plan national.

Comme vous le savez, l'Institut monétaire européen a, entre autres, le devoir de préciser le cadre réglementaire, organisationnel et logistique dont le Système européen de banques centrales a besoin pour accomplir ses tâches dès le premier jour de la troisième phase. Il est clair que de cette précision que d'ailleurs l'Institut monétaire européen s'est déjà engagé à élaborer avec vigueur et détermination, découleront des implications pour les pays membres et notamment les banques centrales.

Pour nous et, en l'occurrence, pour l'Institut monétaire luxembourgeois, ce seront avant tout les arrangements préconisés sur le plan de l'exécution de la politique monétaire qui seront susceptibles d'apporter de profonds changements dans nos habitudes. En effet, nos habitudes sont justement caractérisées par l'absence d'instruments de politique monétaire propres - grâce aussi à l'association monétaire avec la Belgique - et il n'est pas exclu que nous aurons, le cas échéant, à bouleverser ces habitudes par l'introduction d'instruments de politique monétaire orthodoxes et modernes.

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames, Messieurs,

je résume mes propos en renouvelant ma confiance dans la politique monétaire conduite par la BNB. Je reconferme la volonté du Gouvernement luxembourgeois de faire partie du premier groupe de pays entrant en troisième phase de l'UEM. J'exclus toute renégociation des critères de convergence qui doivent être strictement appliqués. Je pense que nous devons viser le 1er janvier 97 pour mieux atteindre le 1er janvier 99. Je continue à croire que l'union monétaire est une perspective réaliste qui contribuera plus que n'importe quelle autre politique à l'approfondissement de l'Union Européenne. L'union monétaire est une grande aventure et une grande ambition. Comme toutes les grandes ambitions et comme tous les longs trajets, elle aura besoin d'enthousiasme et de détermination, de courage très souvent !